

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires 2023

En vigueur au 1^{er} janvier 2023

Tarifs en € HT

Entreprises et Grandes Associations *



SOMMAIRE

	Fonctionnement des comptes au quotidien	P 3
	Gestion au quotidien	P 7
	Banque d'affaires	P 7
	Financements bancaires	P 8
	Placements	P 9
	International	P 10
	Résoudre un litige	P 10
	Appendice	P 11
	Numéros d'urgence	P 12

* Conditions applicables aux clients du Centre d'affaires.

Conformément à l'article L.312-1-1 IV du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que vous êtes réputés avoir accepté les présentes modifications à défaut de notification de votre part avant la date d'entrée en vigueur proposée de ces modifications, que vous ne les acceptez pas ; dans ce cas, nous vous précisons également que, si vous refusez la modification proposée, vous avez la possibilité de résilier la convention de compte de dépôts sans frais, avant la date d'entrée en vigueur proposée de la modification.



Fonctionnement des comptes au quotidien

Dates de valeur* sur les opérations courantes

Versement d'espèces (J = date d'opération)

Retrait d'espèces au guichet de votre Caisse régionale J

Virement interne sur un compte de votre Caisse régionale J

Virement interbancaire crédit J

Virement interbancaire débit J

Remise de chèques (J = date d'opération) J

Paiement par chèque (J = date d'opération) J + 1 ouvré

Remise de LCR** (J = date de remise ; E = date d'échéance) J

- remise plus de 7 jours avant échéance E + 3 ouvrés

- remise 7 jours ou moins avant échéance J + 10 ouvrés

Paiement LCR** (J = date du règlement) J

Remise de prélèvements (remise au moins 5 jours avant l'échéance) E

Prélèvement sur votre compte (E = date d'échéance) E

Remise par TPE*** (J = date de remise) J + 1 ouvré

Transfert ou paiement de chèques à destination de l'étranger (J = date du transfert) J

Tenue et suivi de compte

Commission de plus fort découvert du mois 0,080 %

Commission de mouvement de débit calculée 0,105 %

sur les mouvements débiteurs du mois (mini. mensuel 5,00 €)

Frais de tenue de compte Entreprise 13,10 € / mois

Frais de tenue de compte SCI 2,50 € / mois

Commission d'actualisation du dossier administratif

juridique, et comptable / SIREN : 100,00 € / AN

- Si le chiffre d'affaires est < à 7,5 millions d'euros 150,00 € / AN

- Si le chiffre d'affaires est compris entre 7,5 et 15 millions d'euros 200,00 € / AN

- Si le chiffre d'affaires est supérieur à 15 millions d'euros

Frais de recherche de documents

Demande de réédition d'un document 13,33 €

Demande de réédition multiple SUR DEVIS

ou demande de recherche complexe

Relevé de compte	Relevé	E-Relevé
Mensuel	GRATUIT	GRATUIT
Quinzaine****	1,35 € / MOIS	0,75 € / MOIS
Décadaire****	2,60 € / MOIS	1,50 € / MOIS

Frais d'envoi de relevé papier :

- regroupement de plusieurs relevés dans une même enveloppe GRATUIT

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse) 10,80 €

Fusion d'échelle d'intérêts 12,60 € / MOIS

Liaison de compte 34,50 €

Certification des comptes 130,00 €

* Sous réserve d'acceptation de la banque.

** Lettre de Change Relevée.

*** Terminal de Paiement Electronique.

**** Envoi sous réserve d'un minimum d'une opération.



Fonctionnement des comptes au quotidien

Opérations d'encaissement et escompte



POUR ACCELERER LE CRÉDIT EN COMPTE DE VOS CHÈQUES

- Utilisez des carnets de remise de chèques personnalisés
- Limitez les remises à 50 chèques par remise
- Veillez à la cohérence des montants en chiffres et en lettres
- Utilisez de l'encre noire pour le remplissage de vos remises de chèques

Centralisation de trésorerie

Centralisation d'informations	NOUS CONSULTER
Nivellement de soldes	NOUS CONSULTER
Centralisation de recettes	NOUS CONSULTER
Centralisation de trésorerie	NOUS CONSULTER

Chèques

Remise de chèque sur le compte	GRATUIT
Carnet de remise de chèques	GRATUIT

Prélèvements SEPA⁽¹⁾

Support	Abonnement	Remise	Opération
Transfert de fichiers (EDI WEB ou EBICS)	Cf. rubrique « Services de Banque à distance » (p.7)	GRATUIT	0,40 €
Demande d'Identifiant Créditeur SEPA (ICS)			47,00 €
Pack Prélèvement Confort			8,40 € / MOIS
Prélèvement SEPA Direct Débit (SDD) B to B			0,43 €

Remise et comptage des espèces

Versement d'espèces non conforme	NOUS CONSULTER
	5,65 €

Exemple : Versement poche pièces < 5€, versement poche pièces et billets, etc.

Versement d'espèces via Automate De Versement (ADV) :

- Comptage de billets via ADV (par tranche de 1000,00 €) 1,00 €
- Comptage de pièces via ADV (par tranche de 1000,00 €) 10,00 €

Versement d'espèces hors Automate De Versement (ADV) :

- Comptage de billets hors ADV (par tranche de 1000,00 €) 2,00 €
- Comptage de pièces hors ADV (par tranche de 1000,00 €) 20,00 €

Effets à l'encaissement ou à l'escompte

Support	Abonnement	Remise	Opération
Papier	GRATUIT	9,80 €	6,20 €
Internet (PRO GESTION) ou Transfert de fichiers (EDI WEB ou EBICS)	Cf. rubrique « Services de Banque à distance par internet » (p.9)	GRATUIT	0,50 €

Gestion des effets

Prorogation	13,00 €
-------------	---------



Fonctionnement des comptes au quotidien

Cession de créance loi Dailly

Commission de service (par créance)	4,90 €
Commission de notification (par créance)	6,20 €
Commission de remise par bordereau	7,90 €

Affacturage

NOUS CONSULTER

Retour Impayés

Chèque	GRATUIT
Prélèvement	18,30 €
Effet	19,10 €

Paiements et mouvements de fonds

Virement

Virement SEPA⁽¹⁾ permanent en euros

• Frais de mise en place	
- En agence	5,50 €
- Par internet	GRATUIT
• Frais par virement permanent	GRATUIT

Frais par virement SEPA⁽¹⁾ occasionnel en euros

• En agence	3,96 €
• Par internet	GRATUIT

Emission d'un virement instantané SEPA (hors virement en agence)

Via le service de banque à distance par Internet

Crédit Agricole En Ligne - Site Internet www.ca-toulouse31.fr 1,00 €

Virement de trésorerie papier	18,00 €
Virement de trésorerie télétransmis (EDI)	8,30 €
Virement télétransmis (EDI) :	

Support	Abonnement	Remise	Opération
Transfert de fichiers (EDI WEB ou EBICS)	Cf. rubrique « Services de Banque à distance » (p.7)	GRATUIT	0,25 €

Cartes Bancaires Internationnales Mastercard

Cotisation annuelle

• Business Débit Immédiat	57,00 €
• Business Débit Différé	57,00 €
• Business Exécutive	140,00 €

Paiement et retrait carte en euro en France et dans un pays de l'EEE⁽²⁾ soumis au Règlement européen n°924/2009*

• Paiement	GRATUIT
• Frais par retrait d'espèces :	
- aux distributeurs automatiques de billets du Crédit Agricole	GRATUIT
- aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque :	
les 3 premiers retraits du mois	GRATUIT
à compter du 4 ^e retrait du mois	1,00 € PAR RETRAIT

* Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.



Fonctionnement des comptes au quotidien

Paiement et retrait carte dans les autres pays*

- Autres paiements par carte
 - Frais proportionnels au montant + Frais de change éventuels
- Autres retraits d'espèces :
 - Frais fixes
 - Frais proportionnels au montant + Frais de change éventuels

1,95 % DU MONTANT

2,00€ PAR RETRAIT

1,95 % DU MONTANT

Chèques

Chéquier standard (retrait agence)	GRATUIT
Chéquier professionnel (retrait agence)	6,05 €
Frais d'envoi de chéquier standard ou carnet de remise de chèques en pli simple	1,25 €
Frais d'émission d'un chèque de banque	14,10 €
Destruction de chéquier non récupéré	6,00€ PAR CHEQUIER
2 mois après la réception de l'information de mise à disposition par mail ou sms selon le mode choisi	

Oppositions

Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier par l'émetteur	15,30 €

Incidents de fonctionnement du compte

Commission journalière d'intervention sur fonctionnement irrégulier du compte

- Par opération traitée
- Maximum / jour

11,75 €

58,75 €

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision**

- Montant inférieur ou égal à 20,00 € MONTANT DE L'ORDRE DE PAIEMENT REJETÉ
- Montant supérieur à 20,00 €

20,00 €

Frais de rejet d'effet au paiement

23,20 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision*** :

- Montant inférieur ou égal à 50,00 €
- Montant supérieur à 50,00 €

30,00 €

50,00 €

Agios sur découvert non autorisé au 01/10/2022

15,82 %

Ce taux est révisable trimestriellement et calculé sur la base du taux d'usure (Art. L.313.3 du code de la consommation).

* En euro, en devise suédoise, ou en leu roumain, dans l'Espace Economique Européen⁽²⁾

** Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

*** Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et, s'il y a lieu, la commission d'intervention. Gratuite en cas de nouveau rejet du même chèque, dans un délai de 30 jours suite à la première présentation.



Gestion au quotidien

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone mobile, SMS etc) (hors coût du fournisseur d'accès à Internet)

Crédit Agricole En Ligne (Internet, téléphone mobile)⁽³⁾

ACTION PRO

Consultation compte courant, épargne, titres, prêts en cours, téléchargement des relevés, virements externes unitaires

GRATUIT

PRO GESTION

ACTION PRO + informations et ordres de bourse, virements sur liste, consultation et gestion des effets

12,50 € / MOIS

Télétransmission (EDI)

EDIWEB PRO* (sens aller + relevé de compte)

18,85 € / MOIS

EDIWEB ENTREPRISE* (EDIWEB PRO + sens retour)

27,75 € / MOIS

EBICS

• Sens aller

27,75 € / MOIS

• Sens retour

49,50 € / MOIS

• Sens aller + retour

71,00 € / MOIS

Frais à la ligne (sens banque client)

0,07 €

Email d'informations (alerte intraday)

10,70 € / MOIS

Solution de signature EDI

NOUS CONSULTER

Équipement monétique

TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE (TPE)

SMART TPE, UP2PAY MOBILE

LOCATION TPE FIXE

LOCATION TPE PORTABLE

LOCATION TPE GPRS

LOCATION TPE EDITEUR LECTEUR DE CHÈQUES

LOCATION TPE INTERNET (E-TRANSACTIONS)

NOUS CONSULTER

Relevé Annuel Adhérents

GRATUIT

Relevé Mensuel Adhérents détaillé

5,40 € / MOIS



Banque d'affaires

Conseil financier en fusion acquisition

NOUS CONSULTER

Financement d'acquisition / cession d'entreprise

NOUS CONSULTER

Capital développement

NOUS CONSULTER

Structuration du patrimoine du dirigeant

NOUS CONSULTER

* Coût de la transmission hors coût de traitement de l'opération.



Financement du cycle d'exploitation

Le « glossaire FBF des produits de financement bancaire court terme et de leurs principales composantes tarifaires » est disponible sur le site internet www.ca-toulouse31.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet)

Découvert autorisé - par ligne de crédit

Frais d'étude et de mise en place	0,5 % du montant autorisé minimum 250,00 €
Commission annuelle d'engagement	0,50 % du montant autorisé
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie	0,25 % du montant de la ligne minimum 125,00 €

Escompte / Daily / Lignes de cautionnement bancaire

Frais d'étude et de mise en place	0,25 % du montant autorisé minimum 250,00 €
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie	0,25 % du montant de la ligne minimum 125,00 €

Crédit court terme

Frais d'étude et de mise en place	0,5 % du montant autorisé minimum 250,00 €
-----------------------------------	---

Crédit d'investissement

Prêts à moyen terme

Frais d'étude et de mise en place	0,5 % du prêt accordé minimum 500,00 €
Crédit Bail Mobilier *	NOUS CONSULTER

Frais de cautionnement bancaire :

Garanties données (Agriculteurs et Professionnels)

Caution pré-accordée	45,00 €
Caution hors ligne	114,00 €
Caution complexe	NOUS CONSULTER

Autres services liés au crédit

Désolidarisation de prêt	122,00 €
Réédition de document concernant un prêt	21,00 €
Décompte de remboursement anticipé de prêt	21,00 €
Changement de compte à débiter	44,75 €
Mise en place des clauses souplesse	122,00 €
Mainlevée ou changement de garantie	122,00 €
Information annuelle aux cautions	GRATUIT
Réaménagement de crédit	0,50 % DU CAPITAL RESTANT DÜ minimum 400,00 € - maximum 1500,00 €
Attestation de prêt soldé	21,00 €

* Ce contrat est souscrit auprès de Crédit Agricole Leasing & Factoring, société anonyme au capital de 195 257 220 euros, RCS Nanterre 692 029 457, ayant son siège social sis 12 place des Etats-Unis 92120 Montrouge France, société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, inscrite sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS 07 030 220.



Placements à terme

Dépôt à terme, bon de caisse
Certificat de dépôt négociable

GRATUIT
GRATUIT

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titre	GRATUIT
Transfert de compte-titres (hors Crédit Agricole)	93,60 €/PAR COMPTE
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	14,90 €

Ordres de bourse en France

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET

INVEST STORE INITIAL

• 0,69 % du montant de l'ordre	5,83 € MINIMUM
• Frais fixes à la ligne	GRATUIT

INVEST STORE INTÉGRAL PAR COMPTE TITRE ORDINAIRE

• Ordre < à 1000 €	0,99 €
• Ordre ≥ à 1000 €	0,09 %

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)

Frais proportionnels	0,024 %/JOUR
----------------------	--------------

Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole	NOUS CONSULTER
---	----------------

Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution

Ordres de bourse sur bourses étrangères*

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET

INVEST STORE INITIAL

• 0,69 % du montant de l'ordre	30,00 € MINIMUM
• Frais fixes à la ligne	GRATUIT

INVEST STORE INTÉGRAL

• 0,45 % du montant de l'ordre	
• Frais fixes à la ligne	GRATUIT

Droits de garde (sur la base des encours détenus au 31/12/2022)

Pour les détenteurs du service de banque à distance Invest Store Intégral	GRATUIT
--	---------

PAR AN

Compte titres		20,83 €/COMPTE
Frais de tenue de compte		

Compte titres composé exclusivement de parts sociales, CCI** Crédit Agricole Toulouse 31, Actions Crédit Agricole SA		GRATUIT
--	--	---------

	Commission proportionnelle au montant du portefeuille	Frais fixes par ligne
--	---	--------------------------

Parts sociales, CCI** Crédit Agricole Toulouse 31, Actions Crédit Agricole SA	-	GRATUIT
---	---	---------

SICAV, FCP et emprunts du Groupe Crédit Agricole	0,12 %	3,42 €
--	--------	--------

Autres actions françaises, SICAV, FCP et emprunts hors Groupe Crédit Agricole	0,30 %	3,42 €
---	--------	--------

Valeurs étrangères	1,20 %	3,42 €
--------------------	--------	--------

Montant maximum : 170,00€ / AN

* Pourcentage applicable sur le montant brut de négociation contre valorisé en euros, auquel il faudra ajouter le courtage de l'intermédiaire étranger et l'impôt de Bourse.

** Certificats Coopératifs d'Investissement.

Virements reçus

Virement hors SEPA⁽¹⁾ en € ou en devises 19,90 €

Virements émis

Virement hors SEPA⁽¹⁾ en € ou en devises

• Occasionnel en agence 29,50 €

• Par télétransmission (EDI) 12,75 €

Tous virements émis ou reçus en devises

Commission de change : 0,05 % du montant

• Minimum 16,85 €

Mise en place d'un virement permanent hors SEPA⁽¹⁾ en € ou en devises 5,55 €

Autres opérations

Couverture de change

• Frais d'étude et de mise en place : Achats et ventes à terme 96,90 €

Couverture de change complexe et option de change

• Frais d'étude et de mise en place : Autres couvertures 136,50 €

Commission mensuelle de tenue de compte en devises 17,50 €

Commission de mouvement de débit de compte en devises calculée sur les mouvements MINIMUM MENSUEL 5,00 € débiteurs du mois

Frais d'étude et de mise en place sur clause UPAS 105,00 €



Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le Client a aussi la possibilité de faire appel au service Client qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend :

- Par voie postale : Crédit Agricole Toulouse 31 - Qualité et Réclamations, 6/7 place Jeanne d'Arc - BP 40535 - 31005 TOULOUSE Cedex 6

- Par téléphone : 05 61 26 97 49 du lundi au vendredi (appel non surtaxé)

- Par notre formulaire accessible sur notre site vitrine dans la rubrique « Réclamation et médiation »

L'agence ou le Service Client s'engage à vous confirmer la prise en charge de votre réclamation sous 10 jours ouvrables et à vous apporter une réponse sous 30 jours avec un délai maximal de 60 jours conformément à la réglementation.

Cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur les services de paiement, nous nous engageons à apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse sera apportée au plus tard dans les 35 jours ouvrables.

- Si la réclamation porte sur un contrat d'assurance (hormis sa commercialisation) et que la réponse de notre Service Client ne satisfait pas, vous pouvez contacter le Service Client de la compagnie d'assurance concernée (coordonnées disponibles sur : <https://www.ca-assurances.com/contact-0>)



Résoudre un litige

LES RECOURS EXTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Si votre agence et le Service Client n'ont pas pu répondre à votre insatisfaction, vous disposez de possibilités de médiation. Nous vous informons que vous avez également la possibilité d'intenter une action judiciaire au civil.

Vos accès à la médiation :

- Le Médiateur du Crédit. Si la réponse apportée par notre Service Client ne vous satisfait pas, et que le litige concerne un crédit, vous pouvez contacter gratuitement le Médiateur du Crédit :

- Par le site Internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

- Le médiateur assurance. Pour tout litige relatif aux contrats d'assurance (hormis la commercialisation), vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'assurance si le service client de la compagnie d'assurance concernée n'a pas pu répondre à votre insatisfaction :

- Par courrier à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

- Sur le site internet : www.mediation-assurance.org

- Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

- Par courrier à l'adresse suivante : Autorité des Marchés Financiers - Le Médiateur - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 2

- Sur le site internet : www.amf-france.org

- La plateforme européenne. Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne du règlement en ligne des litiges (<https://webgate.ec.europa.eu/odr>).

- L'action judiciaire au civil. Toute personne qui estime subir un préjudice lié à une éventuelle faute de la banque peut intenter, dans les conditions prévues par la loi, une action judiciaire devant les juridictions civiles de droit commun.

Appendice

1. Le SEPA (Single Euro Payments Area) est un instrument de paiement en euros entre pays de l'Espace Economique Européen (EEE) + Suisse et Monaco soumis au règlement européen n° 924/2009, avec code BIC, SWIFT, IBAN complet et frais partagés. Pays de la zone SEPA :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse
- Pour la France : départements et régions d'outre mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin
- Les principautés d'Andorre, Monaco, Saint-Marin et Vatican.
- Royaume Uni. Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 01/02/2020 mais reste pays de la zone SEPA.
- Les îles de Jersey, Guernesey et Man ont intégré la zone SEPA au 01/05/2016

2. Espace Economique Européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

3. Hors frais de télécommunication, selon votre fournisseur d'accès et le barème en vigueur des opérateurs.

EN CAS D'URGENCE

Déclarer un sinistre auprès de Pacifica

0 800 810 812 Service & appel gratuits

Faire opposition sur un chèque ou chéquier, signaler la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse de sa carte bancaire

09 69 39 92 91 Appel non surtaxé, coût selon opérateur, service disponible 24h/24

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES 2023
DISPONIBLES SUR
www.ca-toulouse31.fr
(coût selon fournisseur d'accès internet)



Document informatif à vocation non-publicitaire. Novembre 2022.

Édité par La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de Crédit dont le siège social est situé au 6/7, Place Jeanne d'Arc BP 40535 31005 TOULOUSE Cedex 6, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 776 916 207, Inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 022 951 en qualité de courtier d'assurance, Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic numéro CPI 3101 2020 000 045 311 délivrée par la CCI de Toulouse, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA - 53 Rue de la Boétie 75008 PARIS.

Établissement de crédit de droit français soumis aux articles L511-1 et suivants du code monétaire et financier, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris) en qualité de banque prestataire de services d'investissement habilitée à effectuer toutes les opérations de banque et à fournir tous services d'investissement, conformément aux dispositions du code monétaire et financier.

Conformément à l'article L.312-1-1 IV du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que vous êtes réputés avoir accepté les présentes modifications, à défaut de notification de votre part avant la date d'entrée en vigueur proposée de cette modification, que vous ne l'acceptez pas. Dans ce cas, nous vous précisons également que, si vous refusez la modification proposée, vous avez la possibilité de résilier la convention de compte de dépôt sans frais, avant la date d'entrée en vigueur proposée de la modification.



ENTREPRISES
TOULOUSE 31